

## Enedis lance un portail de services dédiés aux collectivités pour accompagner la sobriété énergétique dans les territoires

À l'occasion du prochain Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) 2022 à Rennes, Enedis présente son portail à destination des autorités concédantes et des collectivités locales. Cet outil offre un point d'entrée unique pour accéder à de multiples services contribuant à la sobriété énergétique des territoires, en ligne avec les ambitions du Projet Industriel et Humain 2020-2025 d'Enedis. Ainsi, grâce à ce portail, les collectivités pourront par exemple connaître et comparer la consommation d'électricité de leurs sites par type d'usage (éclairage public, écoles, gymnases, etc.), cartographier la capacité disponible du réseau pour raccorder leurs projets d'énergie renouvelable, etc. Le portail Collectivités facilite aussi l'accès aux informations du réseau avec la possibilité de notifications en cas d'indisponibilité ou de travaux sur le réseau.

---

*« Faciliter et simplifier le quotidien de nos clients Collectivités, c'est leur permettre d'engager des actions pour agir au service de la transition écologique, d'autant plus indispensable dans cette période qui appelle à la sobriété énergétique et à des usages plus responsables. Aujourd'hui, nous mettons à leur disposition un portail simple et gratuit apportant des solutions pratiques et concrètes à nos concédants et à toutes les collectivités. »*

Christian Buchel, Directeur Clients et Territoires d'Enedis

---

### Un accompagnement sur mesure au profit des collectivités pour accompagner les ambitions énergétiques des territoires

Ce portail co-construit avec une trentaine de collectivités et d'autorités concédantes de toute taille, offre un **panel de services simples, performants et personnalisables** au service des enjeux des territoires :

- **Connaitre son territoire** avec un véritable tableau de bord de pilotage des consommations et des productions d'électricité personnalisé. En deux clics, toutes les données à la maille souhaitée (inter-communes, commune, site...) sont disponibles. Chaque collectivité peut ainsi suivre dans la durée les effets des actions d'efficacité énergétique mises en place sur son territoire.
- **D'être alerté en cas de dépassement de sa consommation** ou de paramétrer soi-même tout autre alerte pour identifier des anomalies de consommation.

### Des services dédiés à l'accélération de la transition écologique dans les territoires

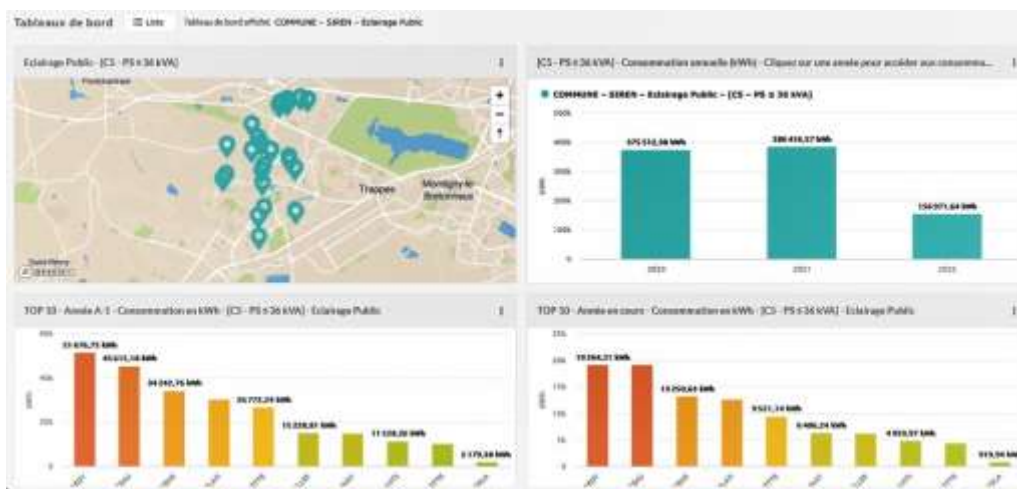
Le portail met à disposition des services essentiels pour contribuer **à la transition énergétique et écologique des territoires** :

- **Un service de cartographie des capacités du réseau électrique.** Conçu pour répondre aux besoins de planification de chaque territoire, Enedis met à disposition une cartographie des capacités du réseau permettant aux collectivités d'identifier sur une carte la puissance

disponible du réseau et choisir ainsi le meilleur emplacement pour accueillir les nouveaux projets de production ENR ou de mobilité électrique.

- L'outil « simuler mon raccordement » permet de connaître le type de travaux de raccordement à prévoir ainsi qu'une estimation de leur coût quand cela est possible.

Pour découvrir le portail, les collectivités sont invitées à se connecter sur <https://mon-compte-collectivite.enedis.fr/> ou sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).



- Espace 'Mesures et Services' du portail Collectivités-

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

